

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-URCISSE**

DU : 10 novembre 2025

Convocation du : 31/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Urcisse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Richard DOUMERGUE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31/10/2025

Présents : Mrs DOUMERGUE. BRENNE. LABERNADE MOREAU. GUILBAUD
MESSINES. Mmes BONNETIS. DOTTOR. RENNAULT. BERTAUX

Pouvoirs : néant

Absent(s) excusé(s) : BISSIERE

Secrétaire de séance : DOTTOR

Il est donné lecture du PV du Conseil Municipal précédent : pas d'observations.

1-Présentation Visio du projet PLUI – Bilan de la concertation et arrêt du PLUI.

Mr le Maire donne les explications détaillées du projet PLUI pour ce qui concerne la partie globale de l'ensemble des communes de l'AA ainsi que les points qui seront soumis à observations lors de la prochaine prise de délibération.

2-Adhésion à la convention « Retraite CNRACL » - renouvellement pour la période 2026-2028 (délibération n° 27/2025)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que notre collectivité adhère depuis plusieurs années à la convention « Retraite » proposée par le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne (C.D.G. 47).

La convention « Retraite » pour la période 2023-2025 arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il nous est proposé de signer une nouvelle convention pour la période 2026-2028.

Cette nouvelle convention prendra effet au 1er janvier 2026 pour 3 ans, renouvelable tacitement une fois pour la même durée et consistera en :

- L'information et la formation au titre des trois fonds : CNRACL, IRCANTEC et RAPFP ;

- L'information de vos agents en activité sur leurs droits à la retraite ;
- L'étude relative aux départs à la retraite avec estimation des pensions CNRACL ;
- L'intervention et l'assistance sur les dossiers relatifs à la CNRACL : immatriculation, affiliation, régularisation, validation de services, rétablissement, liquidation de pension (y compris d'invalidité ou de réversion) ;
- Le droit à l'information : Relevés Individuels de Situation et Estimations Indicatives Globales.

Pour la bonne exécution de ces missions, le C.D.G.47 demande à la collectivité une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fonction du nombre d'agents de droit public. Pour notre collectivité / établissement cette participation annuelle s'élève à soixante quinze euros (75 €).

Le Conseil Municipal de SAINT-URCISSE,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Décide d'adhérer à la convention « Retraite CNRACL » 2026-2028, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne.

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires au paiement de la participation annuelle forfaitaire seront ouverts au budget.

Article 3 : Monsieur le Maire à signer la convention « Retraite 2026-2028 » et tous actes s'y rapportant.

3-Dossier Mobilité AA

Mr le Maire informe le Conseil du dossier mobilité AA qui est en cours d'étude et qui nous permettrait à partir de 09/2026 de bénéficier de certains services de transports à la demande via le réseau AA. Informations seront données suivant l'avancée du projet.

4- Consultation – demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'ouverture d'une carrière alluvionnaire sur la commune de St Romain le Noble – demande d'avis au Conseil Municipal de St Urcisse (délibération n° 28/2025)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'ouverture d'une carrière alluvionnaire sur la commune de St Romain le Noble et que ce dossier a été déclaré complet et régulier par les services de l'UTI DREAL.

Conformément au Code de l'Environnement, une enquête publique de 32 jours du 10/11/25 au 11/12/25 est organisée en vue de la délivrance de l'autorisation précitée.

Il communique le lien sur lequel le dossier d'enquête publique est téléchargeable et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de SAINT-URCISSE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

N'a pas d'observations à émettre concernant le projet soumis à enquête publique désigné ci-dessus.

Questions diverses







Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le présent procès-verbal de séance contient les deux délibérations suivantes :

- Adhésion à la convention « Retraite CNRACL » - renouvellement pour la période 2026-2028 (délibération n° 27/2025)
- Consultation – demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'ouverture d'une carrière alluvionnaire sur la commune de St Romain le Noble – demande d'avis au Conseil Municipal de St Urcisse (délibération n° 28/2025)

Ont signé le présent procès-verbal de la séance précédente les membres présents à la réunion du 10/11/2025

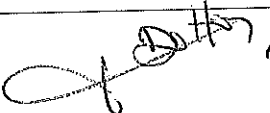

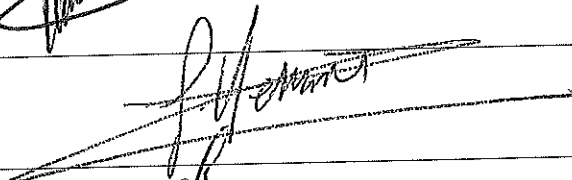
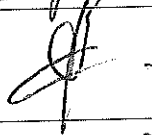

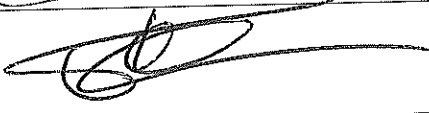
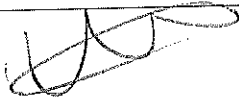
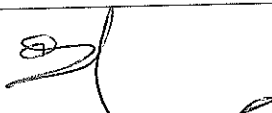
DOUMERGUE Richard. Maire		MOREAU Fabrice. CM	
DOTTOR Jeannine. 1 ^{ère} Adjointe		BISSIERE Camille. CM	absente
BRENNE Philippe. 2 ^{ème} Adjoint		BERTAUX Nathalie. CM	
MESSINES Julien. CM		GUILBAUD Bernard. CM	
BONNETIS Catherine. CM		LABERNADE Jacques. CM	
RENNAULT Sandrine. CM			

Commune de SAINT-URCISSE

Conseil Municipal du : 10/11/2025 à 20 heures 30

Convocation du : 31/10/2025

FEUILLE DE PRESENCE – EMARGEMENT

NOM – Prénom	Signature
Mr DOUMERGUE Richard	
Mme DOTTOR Jeannine	
Mr BRENNE Philippe	
Mr MESSINES Julien	
Mme BONNETIS Catherine	
Mme RENNAULT Sandrine	
Mr MOREAU Fabrice	
Mme BISSIERE Camille	
Mme BERTAUX Nathalie	
Mr GUILBAUD Bernard	
Mr LABERNADE Jacques	